

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 15 décembre 2020

Délibération	
N° 20.194.4	
En exercice	37
Présents	27
Votants	37
Pour	37
Contre	0
Abstention	0

**PÔLE POPULATION ET QUALITÉ DE VIE – SERVICE ACTION
SOCIALE ET SOLIDAIRE**

**PROLONGATION DU PACTE TERRITORIAL POUR
L'INSERTION (PTI) 2017-2020 – APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 09/12/2020

L'an deux mille vingt
Et le 15 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Claude Nougaro » de la commune de Montady, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

10 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Thierry CALMEL (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Françoise CRASSOUS (représentée par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), monsieur Cédric GARCIA (représenté par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Bruno BERRAH), madame Marlène PUCHE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Mireille TORTES (représentée par monsieur Alain CASTAN).

0 Conseiller communautaire absent excusé.

Secrétaire de séance : monsieur Bruno BERRAH.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 23/12/2020

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 15 décembre 2020

Prolongation du Pacte Territorial pour Insertion (PTI) 2017-2020 – Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2020 du Conseil départemental de l'Hérault approuvant la prolongation d'un an du Pacte Territorial pour l'Insertion, soit jusqu'au 31 décembre 2021 ;

Vu le Pacte Territorial pour l'Insertion 2017-2020 signé le 9 novembre 2017 ;

Considérant que la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 relative à l'institution du revenu de solidarité active prévoit la mise en œuvre d'un Pacte Territorial pour l'Insertion par le Département, conformément à son rôle de chef de file des solidarités de la solidarité territoriale ;

Considérant que tous les partenaires institutionnels ont signé le document cadre du « PTI 2017-2020 » dont la Communauté de communes La Domitienne, le 9 novembre 2017 à l'Hôtel du Département de l'Hérault ;

Considérant que la participation de la Communauté de communes La Domitienne à une réflexion collective sur l'insertion socio-professionnelle des personnes en difficulté est majeure ;

Considérant que le Conseil départemental de l'Hérault a délibéré le 1^{er} juillet 2020 pour la prolongation d'un an du Pacte Territorial d'Insertion ainsi que du Programme Départemental d'Insertion, qui fait actuellement l'objet d'un travail de refonte de l'offre d'insertion ;

Considérant, en conséquence, qu'il est opportun de répondre favorablement à la demande du Conseil départemental de l'Hérault de prolonger l'engagement de la Communauté de communes La Domitienne d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2021 ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Pierre CROS, 4^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 37 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE la prolongation du PTI 2017-2020 pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

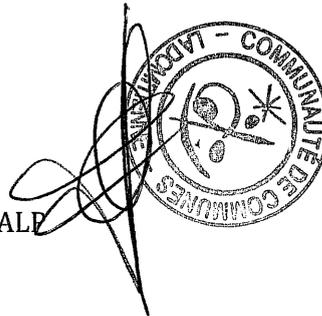
III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité et à sa communication aux communes membres.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALE



REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2020

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20201215-DELIB_20_19